

En quoi consiste la Fair and Accurate Credit Transactions Act?

La Fair and Accurate Credit Transactions Act, 2003 (loi contre les transactions de crédit discriminatoires et inexactes – la Loi) a été adoptée en décembre 2003 et elle s'accompagne de règles plus précises sur la destruction des documents, entrées en vigueur le 1er juin 2005. La Loi modifie la Fair Credit Reporting Act (loi contre l'évaluation du crédit discriminatoire), qui fournit aux consommateurs, aux entreprises, aux agences d'évaluation du crédit et aux organismes de réglementation de nouveaux outils pour élargir l'accès des consommateurs au crédit, améliorer la précision des renseignements financiers sur les consommateurs et aider à combattre l'usurpation d'identité. La Loi relève de la Federal Trade Commission.

Qui est visé par la Loi?

La Loi s'applique à toute personne et toute entreprise qui mettent à jour ou possèdent, à des fins commerciales, des renseignements sur les consommateurs ou toute compilation de renseignements sur les consommateurs tirés de rapports sur la consommation. Par exemple :

- agences de renseignements sur la consommation;
- revendeurs de rapports sur la consommation;
- organismes prêteurs;
- compagnies d'assurances;
- employeurs;
- locataires;
- organismes gouvernementaux;
- courtiers en hypothèques;
- concessionnaires d'automobiles;
- entreprises d'élimination des déchets.

En quoi la Loi concerne-t-elle la gestion de l'information?

La Loi comprend une règle précise concernant l'élimination adéquate des renseignements sur la consommation et des documents connexes. Cette règle vise à réduire le risque de vol d'identité et autres préjudices pour les consommateurs provenant d'une élimination inadéquate des rapports sur la consommation ou de tout document qui en est tiré. La règle suivante est entrée en vigueur le 1er juin 2005 :

[traduction] Toute personne qui met à jour ou possède, à des fins commerciales, des renseignements sur les consommateurs, doit éliminer correctement ces renseignements en prenant des mesures raisonnables pour les protéger contre l'accès et l'utilisation non autorisés pendant le processus d'élimination.

Que doivent faire les entreprises pour se conformer à la Loi?

Que doivent faire les entreprises pour se conformer à la Loi?

La règle sur la destruction couvre les dossiers concernant les particuliers, qu'ils soient sur support papier, électronique ou autre, qui constituent un rapport sur la consommation ou qui est tiré d'un tel rapport.

La règle donne plusieurs moyens de se conformer aux exigences de la Loi. Les entreprises peuvent, par exemple, se doter de politiques et de procédures qui exigent le déchiquetage ou autre forme de destruction des documents et en surveiller l'application, et elles peuvent retenir les services d'une tierce partie qui se chargera de l'élimination adéquate des renseignements sur la consommation. Les entreprises doivent surveiller le travail des tierces parties.

La Fair Credit Reporting Act (telle que modifiée par la Loi) décrit les diverses peines, y compris la responsabilité civile, auxquelles s'exposent ceux qui contreviennent sciemment à la Loi :

[traduction] 616. Responsabilité civile en cas de non-conformité délibérée – (a) Règle générale – Toute personne qui, volontairement, ne se conforme pas aux exigences de la présente section est redevable au consommateur lésé (1) (A) d'un montant égal à tout dommage réel subi par le consommateur en raison de la négligence, ou de dommages-intérêts d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$, ou (B), dans le cas d'une personne physique qui a obtenu un rapport sur la consommation sous de fausses représentations ou sciemment pour un motif non valable, d'un montant égal aux dommages réels subis par le consommateur en raison de la négligence, ou d'un montant de 1 000 \$, selon le plus élevé de ces deux montants; (2) d'un montant pour dommages-intérêts punitifs établi par le tribunal; et (3) dans le cas d'une poursuite engagée pour faire appliquer une disposition de la présente section et gagnée par le plaignant, du coût de la poursuite combiné aux frais d'avocat raisonnables, tels qu'établis par le tribunal.

Comment pouvons-nous vous aider?

Lorsque vous passez en revue vos politiques relatives à la destruction des documents pour vous conformer à la Loi, pensez à la possibilité de faire appel à Shred-it pour combler ces besoins. Shred-it veille à ce que vos documents soient entièrement détruits sur place, dans nos camions de déchiquetage, par nos représentants cautionnés. Une fois les documents détruits, Shred-it vous remet un certificat qui prouve leur destruction. Pour avoir l'esprit tranquille, communiquez dès aujourd'hui avec Shred-it en composant le 1 800 697 4733 (1 800 69 Shred).

Pour en savoir plus :

Federal Trade Commission : <http://www.ftc.gov>

Ce document ne constitue pas un avis juridique ni un conseil juridique. Prière de ne pas se fier à ce document sans avoir d'abord obtenu un avis juridique